NOUVELLE-ORLÉANS, 1er JUILLET 1899.

Livraison 4ème. 6e SÉRIE. Tome III

COMPTES-RENDUS

—DE—

L'Athénée Louisianais,

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS.

SOMMAIRE.

Pour l'Abonnement s'adresser au Secrétaire, P. O. Box 725.

Prix de l'Abonnement, $1.50 par An, payable d'avance.
Le Numéro, 25 Cents,
Chez l'Imprimeur, 406 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
IMPRIMERIE FRANCO-AMERICAINE, 406, RUE DE CHARTRES
1899.

Nouvelle-Orléans, 1er Juillet 1899.

COMPTES-RENDUS
DE
L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

La Société fondée sous ce nom a pour objet :

1o. De perpétuer la langue française en Louisiane ;

2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger ;

3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée, les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société :

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au Président, ou à un comité nommé à cet effet.

2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.

3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications adressées à l'Athénée.

4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

Séance du 24 Mars 1899.

PRÉSIDENCE DE M. ALCÉE FORTIER.

Membres présents : MM. Gaston Doussan, Juge Joseph A. Breaux, Gustave V. Soniat, Dr. L. G. LeBeuf et Bussière Rouen.

Ouverture de la séance à huit heures.

Le président présente à ses collègues M. le Docteur Louis G. LeBeuf, lauréat du concours de 1898, élu membre actif à la séance précédente.

M. le Dr. LeBeuf, en répondant au Président, promet de travailler activement pour l'Athénée et de co-opérer

avec ses collègues afin d'atteindre le but que s'est proposé notre Société.

L'ordre du jour demande le choix du sujet pour le concours de 1899, et après une sérieuse discussion des sujets proposés, les membres décident que, vu les fêtes et les préparatifs pour la célébration du centenaire de la cession de la Louisiane aux Etats-Unis, il serait convenable de choisir un sujet d'actualité.

Le sujet " Charles Gayarré et ses œuvres" est adopté à l'unanimité des voix.

Un programme semblable à celui du concours de 1898 est adopté.

A dix heures le Président ajourne la séance.

PROGRAMME.

Concours de 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

CHARLES GAYARRÉ ET SES ŒUVRES.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge,

et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Sécrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,

BUS. ROUEN, P. O. Box 725.

Nouvelle-Orléans.

François Etienne Bernard Alexandre Viel.

Au commencement de l'année 1890, je devins le possesseur de la première édition de la traduction, en vers latins, du Télémaque de Fénelon, par Etienne Viel. Je fus frappé de la beauté de ces vers, et connaissant le goût prononcé de mon confrère, le Docteur Alfred Mercier, pour le latin, je lui apportai mon volume. Il sourit et me fit voir qu'il possédait la seconde édition, corrigée par l'auteur, du même ouvrage et se mit à me réciter ces vers, que comme moi, il trouvait supérieurs à la prose poétique de Fénelon. A ma demande, il donna aux lecteurs des COMPTES-RENDUS de l'Athénée Louisianais, dans le Numéro du 1er Juillet 1890, un article très intéressant sur Etienne Viel. — Sa traduction en vers latins du Télémaque de Fénelon.

Ayant récemment obtenu non seulement son portrait dessiné et gravé sur cuivre par C. F. Letellier de Paris, mais aussi des notes très précieuses sur sa naissance, sa carrière comme élève et comme professeur au collège de Juilly, département de Seine et Marne, je me propose de donner la biographie correcte de ce fils de la Louisiane qui fait honneur à sa patrie et à la France où pendant plus de quarante ans il enseigna et dirigea l'éducation de nombreux élèves du Collège Royal de Juilly, qui presque tous devinrent les hommes les plus distingués de la France. Quant à la haute appréciation de mon ancien confrère, le Docteur Alfred Mercier, du



R. P. STEPH. BERN. AL. VIEL, ORAT. D. J. PRESB.

in Reg. Juliacensi Acad. Stud. Moder.

Præest ut prosit. S. Bern.

1736–1821.

talent de Viel comme poète latin, je n'ai rien à y ajouter, car, comme lui, je crois que Viel est le poète latin le plus remarquable des temps modernes.

Les sources d'information dont je me sers pour vous donner le résumé précis de la vie de Viel sont:

1° Les détails les plus minutieux fournis par le Révérend E. Bonnardet, prêtre de l'Oratoire, qu'il m'a fait parvenir sur la demande du Révérend Père Supérieur.

2° Une brochure appartenant à la bibliothèque Howard, donnant les détails du banquet annuel des anciens élèves de Juilly, 3 janvier 1834, et contenant un discours de M. A. V. Arnault, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ancien élève de Juilly et du Père Viel. Dans ce discours, après avoir passé en revue tous ses anciens professeurs, il donne à ses camarades ses souvenirs des plus touchants du Professeur Viel, qu'il aimait comme un père et qui en retour l'aimait comme un fils.

3° Le volume XXe de la Biographie des Contemporains, Paris, 1825, de la bibliothèque Fisk, pages 200 et 201, dont un des éditeurs était le même Arnault qui a été nommé comme auteur du discours sur Viel, au banquet annuel des anciens élèves de Juilly, en 1834. Cette biographie donne des détails sur Viel presque indentiques avec ceux du discours, ce qui me fait présumer que M. A. V. Arnault, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, en est aussi l'auteur.

Le Père Viel, élève de Juilly.

Voir les registres manuscrits conservés au collège de Juilly, livre F, pages 536, 537, livre G, pages 183, 184, 24, 581.

François Etienne Bernard Alexandre Viel est né à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 31 octobre 1736, fils de M. Bernard Alexandre Viel, médecin, et de Mademoiselle Marie MacCarthy. Monsieur Viel et son fils arrivèrent en France en avril 1747, et le 5 de ce même mois il versa en avance la somme de 700 livres pour la pension de son jeune fils, qui ne fit son entrée à l'Académie royale de Juilly que le 26 septembre 1747. Les pères eurent tout à faire, car le jeune Viel, alors âgé de près de onze ans, leur arrivait ne sachant absolument rien, même pas lire. On lui achète un petit livre pour apprendre à lire, un écritoire et un catéchisme. Le jeune Viel, fort bien doué, profite rapidement des leçons qu'il reçoit, et au mois de janvier 1748 il commence à traduire le latin et fait des progrès si marqués dans ses études que le 28 octobre 1748, on le place en septième et il continue à mériter les éloges de ses professeurs. En octobre 1749, il entre en sixième et dès le commencement de la session il est classé le premier de sa classe, et le préfet des études et son père lui donnent l'un 3 livres, l'autre 6 livres ; c'est ainsi que l'on récompensait les premiers. Au mois d'octobre 1750, il entre en cinquième ; moins heureux cette fois, il est classé le second à la première composition ; il traduit cette année le Cornelius Nepos. En mars, il est encore second, en mai, il est premier, en juin second, en août premier et l'année s'écoule assez bien pour lui. Aux exercices publics où il prend part, il s'entend proclamer trois fois. Son père est fier de ses succès, et lui fait parvenir 18 livres pour ses menus plaisirs des vacances.

Le jeune Viel ne sortait jamais et, n'ayant pas de connaissances en France, n'avait pas de visiteurs au parloir ; mais les pères du collège faisaient tout en leur pouvoir pour amuser et distraire cet enfant.

En octobre 1751, il entre en quatrième. Il traduit le Nouveau Testament, Térence, Virgile, Quinte-Curce, les deux premiers Catilinaires; il étudie la géométrie. En novembre il est second, en janvier premier, en mars premier, en juin premier, en août premier encore: sa composition surpasse grandement toutes celles de ses camarades.

En octobre 1752, il entre en troisième et traduit Salluste, Horace; en octobre il est second, en février premier, en mai second, en juin premier. Ses succès à la distribution des prix lui valent une récompense de 24 livres.

En octobre 1753, il entre en deuxième; ses succès sont encore plus marqués, et son père est tellement satisfait de ses progrès qu'il écrit de la Nouvelle-Orléans de donner à son fils 30 livres.

En octobre 1754, il entre en rhétorique. Il traduit l'Evangile de Saint Jean en grec, et les Philippiques de Démosthène. Au mois de novembre, il est attaqué de la petite vérole. En janvier et mars 1755, il est premier aux compositions mensuelles, et au mois d'août il prend part aux exercices publics sur le grec.

Ses vacances ne sont pas agréables, car il est attaqué d'une fièvre maligne ou pernicieuse qui ne cède qu'après les traitements les plus énergiques. Les frais de cette maladie s'élèvent à 381 livres 20 sous.

En octobre 1755, le jeune Viel entre en philosophie sous le fameux père Dotteville. La piété très vive, qu'on avait remarquée en plusieurs circonstances déjà, s'accentue encore. Il se procure plusieurs livres de piété: *les prières chrétiennes*, l'instruction de pénitence, *le livre pieux de l'enfance*, l'instruction de la jeunesse.

Ses succès pour cette année ne sont pas mentionnés; on sait seulement qu'il prit part en août aux exercices publics sur les expériences de physique.

Il quitte Juilly le 26 août 1756.

Peu de jours après, le 3 septembre 1756. il entrait au noviciat de l'Oratoire, ou comme l'on disait alors à l'Institution de l'Oratoire à Paris. Il promettait de payer la pension ordinaire et de s'entretenir.

Madame Viel, sa mère, était morte avant son entrée à l'Oratoire de Paris.

Le Père Viel, Professeur.

A sa sortie du noviciat, le père Viel est envoyé d'abord à Soissons, puis au Mans, professeur des classes élémentaires. En septembre 1760, par ordre du conseil, il a la classe de troisième de l'Académie royale de Juilly. En 1762, il régente la classe de deuxième; en 1764 il passe rhétoricien. En 1776, il est nommé grand préfet, place qu'il occupe avec un rare mérite. Il sut soutenir le niveau des études et maintenir une discipline exacte, par une vigilance incessante, une grande pénétration et une sévérité paternelle; atteindre à épargner les peines en prévenant les fautes, et à écouter la voix de la bonté plutôt que celle de la rigueur.

Laissons maintenant parler M. A. V. Arnault, secrétaire perpétuel de l'Académie française, son ancien élève (page 26 de la brochure du banquet annuel de 1834).

Le Collège de Juilly avant la Révolution.

“Le collège de Juilly, où on ne recevait que des pensionnaires, se composait en 1776 de trois cent soixante et quelques élèves, que surveillaient, dirigeaient et instruisaient une trentaine d'oratoriens.

- -

“Le père Viel, directeur de la police et des études sous le titre de grand préfet, était encore un homme

d'un rare mérite ; je lui dois un article à part, et j'aurai quelque plaisir à le tracer.

"Né à la Nouvelle-Orléans, mais transplanté dès sa plus tendre enfance à Juilly, où il fut écolier avant d'être maître pendant quarante-cinq ans, il n'eut pas d'autre patrie. Du banc des étudiants montant à la chaire des professeurs, il avait enseigné longtemps les belles-lettres avant d'être porté aux fonctions supérieures où je le trouvai. Une vigilance toujours active, une sagacité qu'on ne trouvait jamais en défaut, une sévérité qui s'arrêtait là où elle serait devenue une dureté, et qui consistait plutôt dans les formes que dans les actes, prévenait les fautes qu'il aurait eu regret de châtier ; une volonté dirigée par l'esprit de justice et tempérée par une véritable bonté, telles étaient les qualités par lesquelles il maintint la discipline pendant vingt ans dans un pensionnat aussi nombreux, et que antérieurement avait agité de fréquentes révoltes. Il y en eut, à la vérité, pendant la durée de sa magistrature, mais les mutins choisissant toujours le temps où il était en voyage, ces révoltes étaient encore un témoignage du respect qu'on lui portait ; revenait-il, tout rentrait dans l'ordre : c'était Neptune calmant d'un seul mot les tempêtes ; c'était le *Virum quem*, dont le seul aspect ramène à l'ordre la multitude mutinée."

Le 7 septembre 1787, ses supérieurs appellent le Père Viel à la maison mère de Paris. Grâce à son titre d'étranger, sans doute, il échappa aux massacres de septembre 1792. La révolution amena la dissolution de la Congrégation de l'Oratoire. Viel voulut alors revoir son pays natal et s'embarqua à Bordeaux le 22 septembre 1791.

Le père E. Bonnardet croit qu'il n'a quitté la France qu'après les massacres de septembre 1792. La date précise du 22 septembre 1791 est prise de la Biographie des Contemporains.

De retour à la Louisiane, il a fait pendant plus de vingt ans le bonheur de sa famille qu'il y retrouva, celui des amis qu'il ne tarda pas à acquérir, et celui des résidents de la paroisse des Atakapas (A-tac-Apas). Certains écrivains ayant déclaré qu'il était devenu le pasteur ou curé de St. Martinville, j'écrivis au Rév. Père A. B. Langlois, curé de ladite paroisse, afin de pouvoir nier ou vérifier le fait, et sa réponse est que le Père Viel n'a jamais été curé titulaire de St. Martinville, mais qu'il en a quelquefois fait les fonctions pendant l'absence du curé de la paroisse.

En 1812, sur les instances de ses anciens élèves et surtout de ses anciens confrères désireux de préparer par les garanties de l'avenir de Juilly, le rétablissement de l'Oratoire, le Père Viel, à son grand regret, quitta son pays natal et reprit le chemin de la France.

Grande joie des parents et des élèves à son retour. En preuve la pièce suivante composée par son élève Faget de Baure pour sa rentrée à Juilly:

"Lorsque le fils d'Ulysse, en parcourant les mers,
Sur les pas de Minerve, observait l'univers,
L'image de son père, en son âme tracée
Par l'absence et le temps n'a pu être effacée.
Peuple enfant de Juilly, tels et plus vifs encor,
Nos regrets conservaient l'image d'un Mentor,
Qui tenant tous nos cœurs dans sa main paternelle,
Les formait aux vertus dont il est le modèle.
Que son départ furtif nous a causé de pleurs!
Tous dans le même vœu, confondant nos douleurs,
Quand viendra, disions-nous, cette tardive aurore
Qui doit d'un long exil le ramener encore ?
Les temps sont accomplis ; il luit ce jour heureux !
Tu parais : Ta présence a comblé tous les vœux.

Mais pardonne à l'amour un peu d'inquiétude.
Pouvais-tu dédaigner notre humble solitude,
Les bois où Malebranche a longtemps médité,
L'arbre majestueux qu'Houbigant a planté,
Les lieux, où de la foi dissipant le nuage,
Un ange à Massillon révélait son langage,
Et la chapelle antique, où, courbé sous les ans,
Bossuet consacrait à de simples enfants,
Qu'il nourrissait du lait de la parole sainte,
Les restes imposants d'une voix presque éteinte.
Ce vénérable asyle est seul digne de toi,
Viêns y couler des jours aussi purs que ta foi,
Viens : Crénière et Loubois redemandent leur frère,
Les Muses leur Poète, et les enfants leur père.

Arrivé un des derniers, le 8 juin 1812, malgré son âge et les services déjà rendus au Collège de Juilly, il se contente d'une chaire de quatrième.

En 1817, il tombe malade, frappé d'une légère attaque d'apoplexie.

" Vos alarmes sur ma santé," écrit-il le 4 mars 1817, à un de ses anciens élèves (M. Faurès de St. Vincent, président de la Cour Royale d'Aix,) " sont une preuve sensible de votre amitié pour moi. Vous pouvez être persuadé de toute ma reconnaisance. Mais, Dieu merci ! le mal n'a pas été aussi grand qu'on a pu le croire d'abord. Je n'ai pas même perdu le moins du monde connaissance, lorsque l'attaque en question a eu lieu. Comme vous voyez, ce n'est pas mal s'en tirer pour un homme de 80 ans passés. Ainsi rassurez-vous mon cher. Il ne m'en est resté qu'une faiblesse dans la main droite, qui me permet à peine de signer ma lettre......................

" Mon amitié vous est connue. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Adieu donc, mon bon ami. Je vous embrasse comme je vous aime, *toto petto.*

"VIEL."

(Lettre inédite de la collection de M. le Rév. E. Bonnardet, archiviste.)

Par acte du 1er août 1818, il est agrégé à la petite société oratorienne qui venait de se reconstituer en société tontine, en vertu de laquelle la part des prédécédés devait accroître aux autres, et la totalité de l'immeuble et du mobilier appartenir au dernier survivant.

A cette époque le PèreViel ne professait plus, il aidait ses confrères de ses sages conseils, occupant ses loisirs à rimer quelques strophes, à traduire en vers latins quelques chefs-d'œuvre de la littérature française.

Il mourut le 16 décembre 1821, avec les sentiments de la plus vive piété qui édifièrent grandement les maîtres et les élèves présents. Il fut enterré à Juilly dans le cimetière de la commune. Aucune inscription, aucun monument, suivant son désir maintes fois exprimé, ne fut placé sur sa tombe.

Extrait du journal *Le Constitutionnel* du 19 décembre 1821, p. 3, colonne 2:

" Le Père Etienne Bernard Viel, né à la Nouvelle-Orléans le 31 octobre 1736, est mort le 16 de ce mois au Collège de Juilly, département de Seine et Marne, où jadis il avait fait ses études, où il exerça douze ans les pénibles fonctions de préfet des classes, et où depuis 1815 il s'était choisi une retraite.

" Membre de la Congrégation de l'Oratoire, M. Viel avait consacré plus de trente années à l'éducation de la jeunesse. Quand cette congrégation fut dissoute, il passa à la Louisiane et fit chérir ses vertus aux habitants du poste des Atac-Apas. Mais la France était sa vraie patrie. En 1812 il y revint rappelé par les vœux de ses anciens élèves, restés tous ses amis. Six d'entre eux avaient, en son absence, fait imprimer sa traduction de Télémaque en vers latins, et la lui avait dédiée. M. Viel, en 1814, publia une seconde édition qu'il leur dédia à son tour. En 1816, M. Viel a offert aux lecteurs, avec quel-

ques opuscules en vers latins, une traduction française de *l'Art poétique* et de deux autres épitres d'Horace, traduction précieuse par sa fidélité, par la découverte de nouveaux sens plus piquants, plus exacts, plus conformes au génie du poète latin.

"Aux talents et à l'instruction que prouvent ses ouvrages, M. Viel joignait une âme aimante, une bonté vraie, une piété sincère et le sentiment impérieux de son devoir, sentiment qui a dirigé ses actions jusqu'au dernier moment de sa vie et qui lui ont assuré l'estime et la vénération de toutes les personnes qui l'ont connu."

Cet article a été reproduit par le *Journal des Débats* du jeudi 20 décemdre 1821, page 1, colonne 2.

Ouvrages du Père Viel.

1° Six des anciens élèves du Père Viel avaient, en son absence, fait imprimer une traduction de Télémaque en vers latins, laissée par lui manuscrite au collège, et la lui avaient dédiée.

Telemachiados libros XXIV, e gallico sermone in latinum carmen transtulit Stephanis Alexander Viel, presbyter, in Academia Juliacensi : studiorum olim moderator. Lutetia, Parisiorum, ex-typis G. Didot, Natu Majoris 1808, *in* 12.

Lorsque Viel partit pour la Louisiane son travail était déjà en état d'être publié,et il le laissa entre les mains d'un ami. Les six anciens élèves de Viel qui en devinrent les éditeurs et qui se cotisèrent ensemble pour couvrir tous les frais de cette publication sont : Auguste Creuzé de Lesser, J. M. E. Salverte, J. B. B. Eyries, A. V. Arnault, J. A. J. Durant, Eusebius Salverte.

Les suffrages du public ne tardèrent pas à prouver que l'affection de ces anciens élèves ne leur avait pas fait illusion sur le mérite éminent de leur ancien préfet et Mentor.

M. Lemaire, professeur de poésie latine à la Faculté des Lettres de Paris, fit insérer dans les feuilles publiques un éloge mérité de cet ouvrage.

"La traduction de M. Viel, dit-il, est digne de l'original. Les tournures, les périodes, les descriptions, les métaphores, les comparaisons, tout est reproduit d'une manière si vive, si touchante, qu'on s'imagine entendre Fénelon lui-même. C'est la même force, la même noblesse, la même onction, la même sévérité de goût. C'est un nouveau *livre classique*, monument de reconnaissance, que des élèves pleins de zèle ont élevé à la gloire d'un maître qu'ils chérissent."

Le Cardinal de Beausset dans la deuxième édition de son *Histoire de Fénelon*, ajoute après la dédicace du Télémaque latin de Viel:

"Il semble qu'il soit donné aux admirateurs de Fénelon, comme à Fénelon lui-même de trouver toujours des amis fidèles et des disciples reconnaissants."

De retour en France le Père Viel s'occupe de la correction de sa traduction et en donne une seconde édition qu'il dédie, à son tour à ses anciens élèves. *Telemachiados, etc., secunda editio emandata et accurata. Parisiis, apud Delalain*, 1814, *in*-12.

2° *Miscellanea latino gallica*, contenant l'Art poétique d'Horace, le huitième chant de la Henriade, le voyage à la Grande Chartreuse (traduit du P. Mandar) en vers latins, etc. Paris, Delalain, 1816, in-12. Dédié à un de ses anciens élèves, M. Faget de Baure, président à la Cour royale de Paris.

3° Le VIIIe livre de la Henriade avait déjà été imprimé à part, bien antérieurement, in-8vo de i j et 49 pages : *Henriades liber octavus*, sans date, nom de ville, d'imprimeur, ni même d'auteur.

4° *Le voyage de la Grande Chartreuse*, imprimé dès

1782 avec l'original, toujours reproduit avec la pièce en vers du P. Mandar. Il y en a eu sept éditions. L'édition la plus complète est celle de 1815. Les deux pièces ont été imprimées pour la dernière fois en 1889 dans la *Petite Revue Dauphinoise*, 4e année, Nos. 8, 9, 10, 11, octobre, novembre, décembre 1889 et janvier 1890.

5° On dit qu'il avait laissé, manuscrite, une traduction de *l'Art poétique* et du *Lutrin* de Boileau. L'abbé Laval n'aurait mis que la dernière main à cette œuvre presque achevée.

En terminant cette liste de ces ouvrages du Père Viel qui l'ont placé au niveau des Porée, des Commire, des Rapin et de tous les auteurs modernes qui ont versifié dans la langue de Virgile, n'oublions pas que le jeune Viel fut élève non seulement intelligent mais studieux, qu'il fut un professeur et un préfet général des études plus que remarquable. N'oublions pas, non plus, que le Père Viel est le premier Louisianais, après la fondation de la Nouvelle-Orléans, à adopter la carrière ecclésiastique, en devenant prêtre de la Congrégation de l'Oratoire.

Si le Père Viel s'est distingué comme élève et comme professeur à Juilly, sa conduite comme prêtre n'en est pas moins digne d'éloges. Pieux dès son enfance, modeste et vertueux, il prêcha autant par sa conduite que par ses sermons et les souvenirs qu'il a laissés en Louisiane, pendant les vingt ans qu'il y a passés, sont une tradition de bonté, de sainteté et de charité chrétienne qui, peut-être un jour à venir, le placera sur les rangs des candidats pour la canonisation et le titre de *saint, patron de la Louisiane.*

GUSTAVE DEVRON, M. D.

N. B.—Pour accompagner cet article, j'ai fait copier en fac-simile la partie de la gravure de C. F. Letellier contenant le portrait en médaillon du Père Viel.

SOUVENIRS SUR LE BARREAU DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

La mort récente de M. Semmes, doyen du barreau de la Nouvelle-Orléans, estimé comme jurisconsulte autant que comme homme de bien, rappelle à nos souvenirs les avocats éminents qui, à la fin de la guerre civile, illustraient encore ce barreau. La guerre de Sécession avait désorganisé les tribunaux, les affaires litigieuses avaient à peu près disparu — *inter arma silent leges.* Au retour de la paix, le barreau fut heureux de retrouver dans ses rangs des hommes de grand mérite, dont la réputation s'étendait dans tout le pays. La limite de cet article ne nous permet d'en citer qu'un petit nombre.

Pierre Soulé, aussi connu comme homme d'état et diplomate que comme avocat, brillait encore par sa fougueuse éloquence, et enlevait l'admiration de ses compatriotes, admiration conquise depuis trente années qu'il exerçait sa profession. Pierre Soulé se faisait remarquer par son maintien grave et sérieux; pleine d'expression, sa physiononomie mobile s'animait même dans la conversation. Son regard vif et perçant ajoutait encore à l'effet de sa parole entraînante; dans ses plaidoiries, quel que fût le sujet à traiter, son éloquence était toujours dramatique. Nous l'entendîmes en 1866 plaider pour la dernière fois devant la Cour Suprême de l'Etat; quoiqu'il n'eût à traiter que des questions de droit testamentaire, la salle était encombrée; on l'écoutait avec recueillement: tous semblaient pressentir que c'était le chant du cygne; cette voix si vibrante, en effet ne devait plus se faire entendre.

Né en 1800, dans le midi de la France, Soulé étudia le droit à Paris, puis, d'après la note biographique de Larousse, se lança dans le journalisme; il devint le directeur d'un journal satirique, le "Nain." Un de ses articles lui ayant attiré une condamnation à 10,000 francs, Soulé quitta la France en 1824; il s'établit la même année à la Nouvelle-Orléans où, après avoir mené une existence des plus précaires et appris la langue du pays, il se mit à exercer la profession d'avocat; en peu de temps il acquit une vaste clientèle et une grande réputation. Elu en 1849 au Sénat des Etats-Unis, il s'y fit remarquer par son esprit entreprenant et audacieux. Nommé en 1853 ambassadeur à la cour de Madrid, son caractère fougueux lui suscita de nombreuses difficultés; il donna sa démission en 1854 et revint prendre sa place au barreau de la Nouvelle-Orléans. Pendant la guerre de Sécession, Soulé fut arrêté par les ordes du général Butler et interné dans le fort Lafayette aux environs de New York. Sa santé se ressentit de sa longue captivité; il s'éteignit en 1870, au milieu de sa famille.

Alfred Hennen, contemporain de Soulé, exerçait encore en 1866 cette profession d'avocat qu'il avait embrassée depuis plus d'un demi-siècle; son nom figure parmi les avocats dans les plus anciens volumes du recueil de Martin. Ceux qui ont connu Alfred Hennen se rappellent encore ce beau vieillard, vrai type de l'ancien patriarche, fort de taille et de carrure, la tête couronnée d'une longue chevelure blanche. La douceur de sa nature se réflétait sur sa physionomie, jamais dans ses plaidoiries ne trahissait-il la moindre impatience. Devenu le Nestor du barreau, sa probité d'homme autant que sa connaissance profonde des lois lui assuraient à l'époque dont nous parlons, la vénération de tous ses confrères. On pouvait lui appliquer ces belles paroles

de d'Aguesseau : "La simplicité de son cœur, l'égalité de son âme, l'uniformité de sa vie étaient des vertus que sa modestie ne pouvait cacher. Une douce et majestueuse tranquillité, une autorité visible et reconnaissable l'accompagnaient toujours, sa propre grandeur le trahissait, et le livrait malgré lui aux louanges qu'il méprisait."

Christian Roselius, arrivé sans ressources dans le pays, fut le fils de ses œuvres. Après avoir maîtrisé la langue anglaise, il se livra à l'étude du droit, et par son travail opiniâtre et son énergie indomptable, il arriva à être classé parmi les premiers avocats de son temps. Sa connaissance profonde du droit civil et de l'ancien droit romain lui valurent pendant de longues années la position de professeur de droit civil à l'école de droit.

Roselius était de taille moyenne, mais son maintien et sa physionomie révélaient en lui un homme de haute capacité. Il ne cherchait pas dans ses plaidoiries à briller par l'éloquence ; son raisonnement serré et sa logique implacable le rendaient pour tous un adversaire dangereux. Doué d'une voix retentissante, quand il se faisait entendre dans les salles d'audience du vieux Cabildo, les passants dans la rue s'arrêtaient pour écouter ces grondements de tempête, en se demandant quels débats pouvaient causer tant de bruit.

Pendant sa longue carrière de professeur, Roselius forma peut-être la moitié des membres du barreau de son temps. Ses cours de droit n'ont malheureusement pas été conservés. Il dut sa renommée comme jurisconsulte et comme professeur à ses habitudes de travail. "Une heureuse adversité, chez lui, avait fait éclater un mérite qui aurait vieilli, sans elle, dans le repos obscur d'une longue prospérité." (D'Aguesseau.)

Randell Hunt fut peut-être le plus éloquent de ses contemporains au barreau. Venu de la Caroline avec

ses frères pour s'établir à la Nouvelle-Orléans, il ne tarda pas à se faire une brillante position comme avocat. Ses frères, l'un médecin, l'autre magistrat, devinrent dans leurs professions presque aussi éminents que lui. Doué d'une belle taille, d'une voix bien modulée, Hunt faisait toujours une profonde impression sur ses auditeurs. Il commençait généralement ses plaidoiries d'une voix grave et calme ; lorsqu'il plaidait devant un jury ce calme cessait bientôt, sa voix devenait sonore et passionnée ; lorsqu'il arrivait à sa péroraison, il était maître de tous ceux qui l'écoutaient. Hunt fut longtemps professeur à l'école de droit ; ses cours de droit constitutionnel et de droit commercial furent d'une grande valeur.

Nous pourrions citer encore nombre d'avocats de cette même époque, jurisconsultes savants, renommés pour leur parfaite connaissance du droit, et tous ayant contribué à maintenir la haute réputation du barreau de la Nouvelle-Orléans. Qu'il suffise de dire qu'ils ont été les dignes successeurs des hommes éminents, tels que Martin, Livingston, Derbigny, Moreau Lislet et autres, qui depuis le commencement du siècle ont laissé leur marque ineffaçable sur la jurisprudence de la Louisiane, après avoir doté notre pays d'un système de droit civil immensément supérieur à tout ce qui a été créé dans les autres états de l'Union.

EMILE ROST.

N'en doutez pas.

Lorsque sur mon chemin, un pauvre vieil ami
Me tend la main, et dit : " Je suis mort à demi,
" J'entends le cliquetis des ciseaux de la Parque,
" Et Caron qui me crie ; ' allons, allons, embarque,' "
Je me demande si, là-bas, dans le ciel bleu
Mon ami n'aura pas, un jour, tout près de Dieu
Sa place réservée. Où serait la justice
Si l'on n'était admis, après un long supplice,
A jouir du bonheur qu'on nous promet là-haut,
Et que nous attendons tôt ou tard, tard ou tôt.
Parce que nous vivons reclus et sans ressources,
Sans le moindre denier aux tréfonds de nos bourses,
Pourrions-nous un instant douter de la bonté
D'un Dieu qui nous appelle à son Eternité ?
Non, non, il nous dira dans sa juste clémence,
Ce Dieu : " Venez, enfants, voici la récompense
" Que je gardais ici, pour vous, dès votre enfance ;
" Entrez au Paradis...... à droite.... par ici....
" Allez...... comme eux là-bas, soyez anges, aussi."

Qu'est-ce que l'Ame ?

Dites-moi, dites-moi, ce que c'est que cette âme,
Ce fluide de vie, cette subtile flamme
Qui parcourt tout notre être et ne s'envole enfin
Que lorsque Dieu l'appelle ; elle est, dit-on, sans fin,
Et ne s'éteint jamais, cette flamme immortelle,
Qui descend parmi nous de la voûte éternelle.—
Quel est ce feu subtil qui se glisse partout
Et qui nous fait mouvoir, et qui nous fait surtout
Penser, croire et douter. Dieu seul peut vous le dire ;
Son regard doux et bon dans un divin sourire
Remplit nos cœurs d'amour ; c'est l'écho de sa voix,
C'est son dernier soupir qui descend de la croix,—
Voilà l'âme, ô mortels, cette perle divine,
Que Dieu créa, mais que le juste seul devine.—

Encore le vieux Bayou.

Souvent vers ce bayou je dirige mes pas,
Et là, je viens m'asseoir comme les grands-papas
Lorsque la jambe frêle et l'épine dorsale
Se ploient devant Thémis, la déesse impartiale.
Ensuite je me dis, tout en rêvant—là-bas,
Tout en humant le soir ma pipe et mon tabac:
" Salut, Orion, salut, constellation divine,
Qu'admirèrent jadis et Ptolémée et Pline,
Toi que la chaste Diane a placé dans les cieux,
De ton éclat divin, Orion, remplis mes yeux ; —
Je veux te contempler, sourire à ta lumière ; —
Je veux un jour,.... un jour...... à mon heure dernière
Adresser au Seigneur cette unique prière :
" Mon Dieu, puisqu'ici-bas Orion me fait veiller,
Qu'il soit au moins là-haut mon dernier oreiller."

JULES CHOPPIN.

LE DÉMON TROMPÉ, Conte Indou.

Il y avait autrefois, dans la ville de Vatsôma, un savant brahmane, dont la femme était si méchante que tous les êtres tremblaient à sa vue. Un démon même qui demeurait sur un arbre devant la maison trouva, à la fin, que c'était à n'y plus tenir, et, craignant quelque mauvaise rencontre avec la mégère, il se sauva pour s'établir dans la forêt. Bientôt les pieds brûlèrent au brahmane aussi, dans sa propre maison. Il se mit en route pour un autre pays. Par hasard il traversa la même forêt, et, au soir d'une journée très chaude, il s'étendit, fort fatigué, au pied d'un gros arbre, sous le feuillage duquel il avait l'intention de passer la nuit. Mais à peine se fut-il couché qu'il eut la vision d'un démon à l'air horrible et effrayant. Une terreur mortelle le saisit.

“ Sois le bienvenu chez moi !—lui cria le monstre.—Après un voyage fatigant, tu viens t’abriter et te reposer sous mon toit. Tu es mon hôte. Eh bien ! je te ferai un cadeau dont tu seras content.”

Le brahmane pensa : “C’en est fait de moi,” et d’une voix sans timbre :

“ Je sais bien, dit-il, de quelle nature est le cadeau que tu vas me faire : hâte-toi de m’achever.”

Mais le démon le rassura :

“ N’aie pas peur—reprit-il—; de longues années durant j’ai joui de ton hospitalité jusqu’à ce que la méchanceté de ta femme m’ait forcé de déménager. C’est à moi maintenant de te récompenser. Ecoute ! Demain, dès la pointe du jour, tu partiras pour Mrgâvatî, la résidence du roi Madana. Ce prince a une fille appelée Mrgalôtchanâ, qui est d’une beauté éblouissante. J’entrerai dans le corps de cette princesse. Alors viendront force exorcistes et magiciens qui essaieront de guérir la possédée, mais je ne céderai pas la place que tu ne sois arrivé. Dès que tu te seras présenté, j’abandonnerai la fille. Mais voici un point que tu te tiendras pour dit : tu n’essaieras pas deux fois de m’exorciser, ou tu seras perdu.”

A ces mots, le démon disparut pour entrer dans la fille du roi.

En voyant si cruellement souffrir sa pauvre enfant, ce prince fut en proie à une profonde tristesse. Il fit venir les plus célèbres conjureurs et magiciens ; mais ce fut en vain qu’ils essayèrent des exorcismes les plus puissants. Alors, au son du tambour, le roi fit publier qu’il accordait la main de sa fille à quiconque la guérirait. Le brahmane venait d’arriver à la capitale. Il toucha le tambour, et on l’emmena devant la malade. Il s’avança tranquillement vers elle en disant ces vers :

Il doit rester fidèle à sa promesse,
Le gentilhomme au cœur noble et pieux.
Tu es toi-même insigne de noblesse :
Tu mentirais ? Ta race sont les dieux !

Il n'eut pas plus tôt achevé ces mots que l'esprit malfaisant sortit du corps de la princesse. En épousant cette aimable fille, le brahmane devint le gendre du roi qui, par dessus le marché, lui fit cadeau de la moitié de son royaume.

Pendant plusieurs années, le roi vécut avec son épouse, heureux et content. Or, il arriva un jour que Soulôtchanâ, reine de Karnâvatî et sœur du père du roi Madana, fut à son tour possédée d'un esprit malfaisant qui ne céda à aucun exorcisme. A la fin, quand le démon l'eut tourmentée de sorte qu'elle sentait venir la mort, elle envoya des messagers au brahmane en le suppliant de lui porter secours. D'abord celui-ci ne voulut pas se hasarder dans une entreprise si dangereuse ; mais enfin il céda aux prières de sa femme et se mit en route pour Karnâvatî.

Quand il se présenta devant la malade, le démon entra dans une fureur extrême, et en poussant des menaces effroyables :

" Malheur à toi ! lui cria-t-il. Tu as rompu ta parole, tandis que moi, j'ai fidèlement tenu la promesse que je t'avais faite. C'est à moi, ingrat mortel, que tu dois ton bonheur. Maintenant, gare à toi ! "

Par ces mots, le brahmane sut à qui il avait affaire. Très résolu, il alla à la reine, et, en s'inclinant humblement, il souffla au démon ces mots :

Voici ce qui m'amène, Monseigneur :
Ma femme accourt, dans toute sa fureur.
Pardonne-moi ! C'est qu'elle va venir.
Je ne suis là que pour vous avertir.

A peine le démon eut-il entendu ces mots, qu'il se sauva, plein de terreur; et la reine fut guérie de sa maladie.

DR. JOHANNES HERTEL.

(Concordia)

DE L'UTILITÉ D'UNE LANGUE INTERNATIONALE. LATIN OU ESPÉRANTO.

Camerino, 30 avril 1899.

Mon cher Monsieur,

Vous me demandez mon opinion sur l'utilité d'une langue internationale. Je vous réponds que je crois bien utile, pour la solidarité et la fraternité des peuples, une langue internationale. Mais, quant au choix d'une telle langue, il y a bien des difficultés. Je ne crois pas qu'il soit possible de rendre universellement populaire la langue latine. Cela eût été possible quand l'Eglise avait une prépondérance bien connue sur tous les Gouvernements: comment le pourrait-on à présent que son autorité est bien affaiblie et que l'on cherche de toutes parts (même chez les nations de race latine), à abolir le latin dans les écoles classiques? D'autre part, il vaut peut-être mieux renoncer au latin que de le voir corrompu dans la bouche de tous les ignorants. Quant à la langue espéranto, je ne la connais pas et, par consébueut, je ne puis me prononcer. Cependant, je crois que cette langue est fondée sur la connaissance des langues néo-latines et ne peut, par suite, être accueillie par ceux qui ignorent ces langues. Je crois qu'au lieu d'exhumer une langue antique ou d'en créer une nouvelle, il serait préférable de prendre la langue française qui, déjà, a été adoptée dans la diplomatie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma sympathie et de ma parfaite considération.

G. D'AGUANNO,
Directeur de *La Liberta e la Pace.*

Copenhague, le 22 avril 1899.

Monsieur le Directeur de *Concordia*.

Vous demandez mon opinion sur l'utilité d'une langue internationale — latin ou espéranto.

Je connais assez bien le *latin*, car j'ai sacrifié trois mille heures de ma vie pour l'apprendre — sans le savoir. Le latin est si difficile qu'il ne sera jamais langue internationale. Je voudrais qu'à l'avenir il fût enseigné seulement aux universités.

Quand à l'*espéranto*, je ne le connais pas assez pour porter un jugement décisif. Il est plus beau que le volapuk. Mais je crains que les nations de race germanique ne l'apprennent pas si facilement que celles de race latine. C'est regrettable.

Actuellement, — et pour longtemps encore — je crois qu'il faut employer la langue française, par préférence, aux réunions internationales des amis de la paix. Il est possible que les hommes de commerce préfèrent l'anglais. Mais, aussi longtemps que le français reste la langue diplomatique, je voudrais que tous les délégués de Sociétés et Unions pacifiques fussent assez forts en français pour qu'on n'eût plus besoin de traduire ce que disent les orateurs, ce qui ennuie, fatigue et rend les longues séances encore plus longues.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma grande considération.

FREDERIK BAJER.

Les Espérantistes et les Régressionistes.

Dans leur évolution, nos langues marchent à la simplification et à la convergence.

Ce double fait est particulièrement saisissable et incontestable pour tout le monde vraiment civilisé. Quiconque se pique d'être observateur ne peut se refuser à l'admettre.

Que nos idiomes aillent à la simplification, il suffit de jeter un coup d'œil comparatif sur leur passé et leur présent pour en être pleinement convaincu.

Ainsi, le latin avait trois genres ; ses rejetons n'en ont plus que deux. Il déclinait ; ceux-ci ne déclinent plus. Sa conjugaison avait trois voix ; la leur n'en a que deux. On pourrait même dire qu'elle n'en a qu'une en réalité, car leur passif et leur voix réfléchie n'imposent pas l'étude de nouvelles formes.

L'anglais sort de langues qui possédaient trois genres, elles aussi. Imitant la nature, il ne reconnaît maintenant que le sexe, et, comme l'espéranto, il rejette les chinoiseries du genre grammatical. Héritier d'une conjugaison compliquée, il l'a ramenée à l'état rudimentaire, après avoir également rejeté toute déclinaison.

D'ailleurs, chacun peut suivre sur sa propre langue cette marche à la simplification. N'est-ce pas pour lui obéir, que le français donne comme type unique à tous ses verbes nouveaux la première conjugaison ? Que de points simplifiés dans notre langue depuis seulement trente ans ! Si nous avions le temps et la place nécessaires pour en dresser le catalogue, plus d'un lecteur serait étrangement surpris.

Et en allemand, en italien, en espagnol, dans toutes les langues de l'Europe, quel terrain conquis dans ce sens !

Et c'est quand toutes nos langues suivent cette voie, que les partisans du latin comme organe international voudraient nous condamner à une véritable régression linguistique !

En allant à plus simple, avec l'espéranto, nous suivons la marche de nos langues et leur évolution ; avec le latin qu'on nous offre, nous irions à l'inverse de cette évolution ; puisque nous partirions de plus simple pour remonter à plus compliqué. A-t-on jamais constaté dans nos langues ce mouvement rétrogade ? et l'humanité refait-elle en sens inverse une évolution accomplie ? Qu'on me cite donc en linguistique, sur un idiome donné, un seul exemple d'une telle régression.

Comment ne voit-on pas que, pour refaire du latin une langue vivante, il faudrait logiquement remettre la société au point où elle était, quand cette langue lui servait d'organe ? Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, l'humanité a marché, s'est modifiée, depuis le temps où le latin a cessé d'être parlé ; et c'est justement cette marche et ce changement qui l'ont fait passer à l'état de langue morte.

Il n'est pas mort, me direz-vous. Allons donc ! L'appelez-vous langue vivante ?

Mais, s'il n'est pas mort, parce qu'on nous l'enseigne, parce qu'il continue à donner des racines et des mots, parce que l'Eglise catholique l'emploie comme langue sainte, l'hébreux, le sanscrit et d'autres langues encore ne sont pas mortes, elles non plus. Puisqu'on remonte si gaillardement le cours des siècles, pourquoi ne pas pousser un peu plus haut et nous proposer la langue des Aryas, nos pères, d'où les nôtres sont sorties, y compris le latin ? Ce serait encore plus scientifique, et qui sait ? tout le monde tomberait peut-être d'accord, par pitié pour nos ancêtres.

Non, je l'avoue, le latin n'est pas mort; il vit encore ou plutôt se survit, transformé, rajeuni dans ses sept enfants et dans tous les éléments qu'il fournit à nos langues. Mais dût-on m'anathématiser, je l'aime mieux dans ses incarnations nouvelles, pleines de force, en harmonie avec les besoins et les idées de nos temps, je l'aime mieux ainsi, *pour notre époque*, que sous les traits vénérables mais vieillis, et dans le corps momifié qu'on nous offre.

Qu'on me comprenne bien : je ne parle ici qu'au point de vue spécial du but que nous poursuivons, car nul plus que moi n'est prêt à reconnaître que, pour l'élite intellectuelle, le latin est infiniment utile : il est même nécessaire.

Mais ceci n'empêche pas qu'en l'offrant à tous comme organe international, on ne veuille l'impossible, puisqu'on poursuit une véritable régression.

Les langues des peuples civilisés marchent à la convergence. Poussés par le besoin de s'entendre, ces peuples puisent de plus en plus aux mêmes sources, pour baptiser les choses ou rendre leurs idées. Il en résulte, pour la langue internationale, un matériel des plus considérable, tout indiqué à son choix. L'espéranto devait l'utiliser dans la plus large mesure possible, et il l'a fait, par suite même du grand principe qui préside à sa formation : *prendre les* éléments *de la langue en proportion directe de l'internationalité qu'ils possèdent déjà dans le monde civilisé.* Mais, s'il est vrai que nos langues puisent le plus souvent dans le latin leurs éléments communs, il ne l'est pas moins, et nous l'avons établi chiffres en mains, que, dans leur marche convergente, elles les prennent souvent ailleurs. C'est donc encore aller à l'encontre de leur évolution que de se cantonner dans le latin.

Par conséquent, à quelque point de vue qu'on se place, l'espéranto et les espérantistes suivent bien la marche de nos langues, tandis que les partisans du latin comme organe international vout à l'encontre de cette évolution. Aussi, tout en comprenant leur erreur et en rendant justice à leur parfaite bonne foi, nous ne pouvons nous empêcher de leur prédire un insuccès final inévitable. Car, pas plus en linguistique qu'ailleurs, l'évolution ne peut rétrograder ; or, ils sont régressionistes.

L. DE BEAUFRONT.

Paris, le 6 mai 1899.

Monsieur,

Je considère qu'une langue internationale serait une grande économie de temps.

Le latin est une langue morte. On ne la ressuscitera pas.

Cordialement, YVES GUYOT.

(Concordia.)

